

APPEVILLE-INFO

ANNÉE 2021, N° 16



Mairie
d'Appeville-Annebault
17 Route de Bourneville

☎ 02.32.56.11.12

administration.mairie@appeville-annebault.fr

www.appeville-annebault.fr

Le mot du Maire



Madame, Monsieur,

Cher(e)s Administré(e)s,

Le bulletin municipal que vous allez lire aujourd'hui vous détaillera les actions menées tout au long de l'année 2021 dans votre commune ; malgré le contexte actuel plutôt morose, vous pourrez constater que les projets avancent. Il faut garder le cap et la dynamique lancée depuis le début de notre mandat (mars 2020) car nous en avons besoin, il y a encore beaucoup de choses à réaliser

dans notre belle commune d'Appeville-Annebault et la vie associative reprend des couleurs comme vous le découvrirez sur les pages de ce bulletin.

Nous avons pu bénéficier de l'aide de l'Etat et du Département pour assurer votre protection dans le cadre de la défense incendie (création de deux réserves) et afin de poursuivre la rénovation, notamment énergétique, des biens communaux (toiture du restaurant scolaire, remplacement de la chaudière de la mairie). Avec l'aide de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, nous avons pu restaurer les trois mares communales. Je remercie nos partenaires institutionnels du soutien apporté à nos projets.

La fibre est arrivée au pied (ou presque) de votre maison ; les grands opérateurs de la téléphonie ne sont pas encore tous présents mais vous pouvez dès maintenant profiter des services de la fibre grâce à la présence de nombreux petits opérateurs. 2022 devrait voir enfin s'implanter une antenne 4G pour améliorer la réception du téléphone portable...des complications administratives ayant ralenti le projet.

Je ne vous dévoile pas le programme 2022 dans ce numéro car j'aurai l'occasion de le faire lors de la cérémonie des vœux du maire à laquelle vous êtes conviés le samedi 15 janvier. Si nous en sommes empêchés, un bulletin spécial vous sera distribué pour vous informer des opérations prévues.

Je voudrais finir ce mot en vous rappelant que l'équipe municipale que vous avez élue est à l'écoute de vos idées et remarques sur la vie de votre commune. N'hésitez pas à venir à sa rencontre. Même si les conditions sanitaires ne sont pas favorables, la porte de la mairie est ouverte à tous...

Bien cordialement,

Carole de Andres

Maire



Photo Yves Larue Photographes, Pont-Audemer

Le Conseil Municipal

Notre village est composé de quatre quartiers ou hameaux, chacun d'eux est représenté par une personne du conseil exécutif :



De gauche à droite.

Les Planets : Madame le Maire Carole de Andres. **Le Bourg** : 1er adjoint Michel Rabel.
Rondemare : 2ème adjoint Sylvie Le Belleguy. **Les Cabots** : 3ème adjoint Denis Gryson.

Les conseillers



De gauche à droite

Les Planets : Aline Le Moal, Anthony Jouen, Laurence Garzaro – **Rondemare** : Éric Bourguignon



De gauche à droite

Le Bourg : July Gueri, Maurice Pottier, Nelly Lopez, Odette Schilliger



De gauche à droite

Les Marettes, les Cabots : Ludovic Gillard, Nicolas Flamant, Véronique Kaisse

L'école en 2021



Malgré les différents protocoles sanitaires, l'école a continué de vivre en essayant d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles, et en essayant de proposer des projets adaptés. Les enfants (et le personnel de l'équipe pédagogique) ont donc pu se déguiser à l'occasion du carnaval. Cette année un personnage a été particulièrement rencontré...



Grâce à un partenariat avec le RCPA, les plus grands ont pratiqué le rugby pendant quelques séances d'initiation. La rencontre inter-école a malheureusement été annulée, mais les élèves ont rencontré des joueurs professionnels du club de Rouen par l'intermédiaire d'une visio-conférence.



En fin d'année scolaire tous les enfants de l'école sont partis en voyage scolaire pour visiter le Zoo de Jurques. Ce fut une journée très arrosée... Les élèves de CE2 à CM2 ont également pu faire la sortie vélo annuelle. Cette année, ils se sont rendus à Condé-sur-Risle.



Toute l'équipe remercie la municipalité pour son soutien dans les divers projets et son aide dans l'organisation de l'accueil avec les contraintes actuelles, ainsi que l'Association des Amis de l'école.

Nous remercions également toutes les personnes qui s'investissent pour le bien-être de notre école.

Les réalisations 2021

BIENS COMMUNAUX/PERFORMANCE ENERGETIQUE

Rénovation de la toiture du restaurant scolaire (subventionnée par la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) de l'État).



Financé par



Remplacement de la chaudière à fioul de la mairie par une pompe à chaleur (subventionné par l'État dans le cadre du plan de relance).

Remplacement des néons d'une classe par des LED.

Création d'un **accès en pente douce pour les poussettes à l'entrée des élèves de maternelle** (par les employés communaux).

Rénovation du **mur du cimetière**.

Mise aux normes du **paratonnerre de l'église**.

DEFENSE INCENDIE

Nous poursuivons le programme... **Deux bâches « incendie » de 30 m³ installées en 2021** chemin de la bergerie et chemin du pont noir (subventionnées par le Département et par l'État).

ENVIRONNEMENT

Curage des trois mares communales (voir article pages suivantes).

Elagage et **taille des végétaux autour de l'étang** réalisés par les employés communaux, **nettoyage du terrain de la salle d'activités** par les employés de la commune et les conseillers municipaux.



SECURITE sur nos routes...

Suite à de nombreux « presque-accidents » constatés ces derniers mois, un deuxième panneau « sens interdit » et un marquage au sol ont été implantés **dans la côte des Planets**.

Cette voie communale est à **sens unique** : l'emprunter en contre-sens représente non seulement une infraction au Code de la route (sanctionnée par une contravention de classe 4 avec une amende forfaitaire de 135€ et une perte de 4 points sur le permis de conduire) mais **UNE REELLE MISE EN DANGER POUR SOI ET POUR AUTRUI** car cette route est sinueuse et étroite.



... AUX ABORDS DE L'ECOLE



Tous concernés, tous responsables !

Depuis quelques années, nous avons lancé la sécurisation du pôle Mairie/Ecole.

Le hameau **Les Marettes** (RD89) est limité à **50 km/h** comme l'indiquent les nouveaux panneaux d'entrée en agglomération.

Des **flashes pédagogiques** sont venus renforcer la signalétique sur cette zone de danger. **Pour information, ils clignotent dès qu'un véhicule dépasse la limitation de vitesse (50km/h) !**

Alors... automobilistes, ne les faites pas clignoter !



Pour le bien être des usagers, en particulier de nos jeunes, **les arrêts de bus pour le ramassage scolaire ont fait peau neuve** cette année. A l'initiative de la mairie avec le concours du Département, de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, de la gendarmerie et de la société de transport, l'ensemble des points d'arrêt ont été rénovés, nommés et sécurisés conformément à la réglementation.

Un abribus sera construit en 2022 à l'arrêt des Tuileries.



VIE SOCIALE ET CULTURELLE

Fabrication « maison » par un adjoint et installation **d'une boîte à livres** sur la place du Bourg.



18 septembre : visite de l'église St-André à l'occasion du week-end du patrimoine

10 décembre : distribution des livres offerts par la Municipalité aux enfants de l'école avec la présence du Père Noël

12 décembre : concert de Noël à l'église St-André

17 décembre : marché du coin avec nos commerçants



Restauration des mares

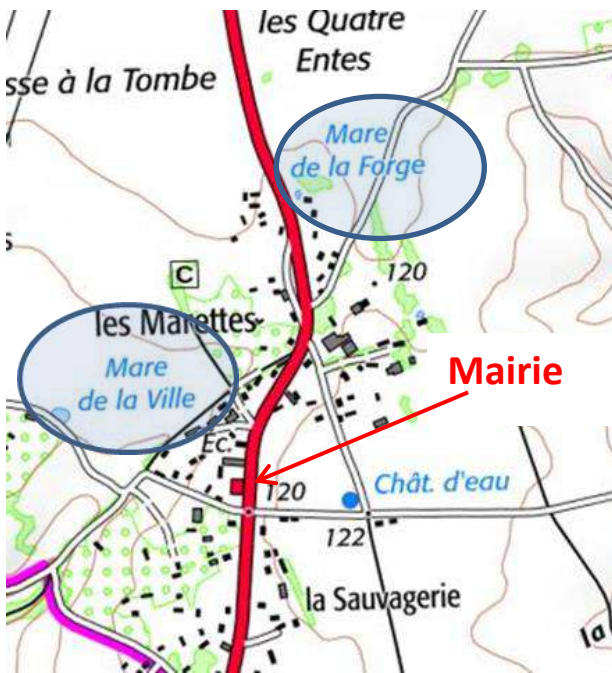
Le chantier « des mares » d'Appeville-Annebault

Quoi ?

La commune d'Appeville-Annebault est propriétaire de trois mares communales. Un plan de bornage de 1841 a été retrouvé dans les archives de la mairie, sur lequel on peut observer cinq mares communales. Deux ont été rebouchées depuis (mare des Planets et mare des Cabots) ; les 3 restantes ont fait l'objet de travaux cet automne.



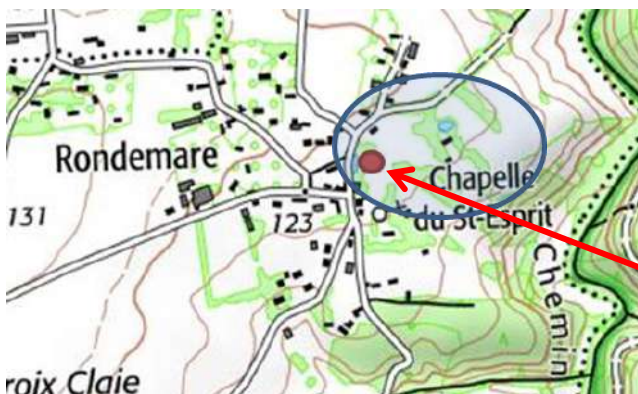
Où ?



Mare de la Forge (avant travaux)



Mare de la Ville (avant travaux)



Mare de Rondemare (avant travaux)



Pourquoi ?

Conformément aux projets proposés aux électeurs pendant la dernière campagne électorale, l'équipe municipale a lancé la restauration et la mise en valeur des trois mares communales. Faisant partie de l'histoire de leur territoire (lieu-dit Les Marettes, chemin de la mare de la ville, Rondemare, chemin de la mare blanche...), les habitants de la commune sont attachés à ce riche patrimoine naturel.

Les objectifs de restauration sont les suivants :

- préservation de la biodiversité ;
- conservation de la fonction hydraulique des mares (situées en bord de route, elles absorbent les eaux de ruissellement et empêchent l'inondation des routes et des riverains) ;
- amélioration paysagère du village, propice à la balade pour les habitants ;
- incitation des propriétaires de mares privées à les restaurer ;
- conservation d'un support pédagogique pour les élèves de l'école de la commune.

Qui ?

- le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie, dans le cadre du Programme Régional d'Actions en faveur des Mares (PRAM) de Normandie ;
- les services Voirie et Assainissement de la CCPAVR ;
- une entreprise de vidange ;
- les services de la Préfecture (DREAL) ;
- la commune d'Appeville-Annebault, aidée par Alain LÉBOUCHER, adjoint au maire d'Ecaquelon.



Financement

Les mares contribuent à réduire les problèmes de ruissellements ; de ce fait leur restauration peut être financée par la taxe GEMAPI perçue par la CCPAVR. La commune a également demandé une subvention au Département dans le cadre du plan de relance.

Coût du projet : 7500 Euros, financé à 80 % par la CCPAVR.



Quand ?

Février/mars 2021 : réunion de lancement du projet « mares » (contacts avec les différents intervenants, programmation du chantier).

Avril/juin 2021 : réalisation de l'inventaire des espèces végétales et animales présentes dans les mares.

Juin 2021 : réunion technique (équipements et main d'œuvre nécessaires pour les travaux, évacuation des boues, bilan de l'inventaire des espèces et des contraintes techniques en résultant).

Septembre 2021 : envoi du dossier de demande de dérogation pour travaux (en raison de la présence d'espèces protégées dans les mares) auprès de la DREAL et dernière mise au point avant le démarrage des travaux.

Octobre/novembre 2021 : travaux de restauration.

Comment ?

1. Le diagnostic écologique

Inventaire Amphibiens : 1 passage diurne le 23/02/21 et 1 passage nocturne (pose de nasses) le 03/06/21

Le diagnostic réalisé par le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie a montré l'intérêt de restaurer les mares puisqu'elles abritent des espèces végétales et d'amphibiens rares et/ou protégées. Quelques exemples ci-dessous.

Grenouille agile



Triton crêté



Renoncule peltée



Triton ponctué



Triton palmé



Grenouille verte



2. Le chantier

a. Débroussaillages et élagages

Cette étape consiste à dégager la végétation autour de la mare (débroussaillage, élagage, dessouchage). Les grands arbres sont conservés. Les espèces végétales exotiques envahissantes (Sumac hérissé) sont supprimées. **Cette étape a été réalisée par la « brigade verte » de la CCPAVR.**



b. Pompage

Pour que la pelleteuse puisse intervenir, il est nécessaire de vider entièrement l'eau de la mare. Celle-ci reviendra naturellement grâce aux pluies de cet hiver... **Les hydrocureurs du service Assainissement de la CCPAVR ainsi qu'un vidangeur professionnel ont procédé à cette opération.**

Pourquoi intervenir en automne ?

D'un point de vue technique, intervenir sur une mare en automne est compliqué puisqu'elle est remplie d'eau... Cette date d'intervention est cependant nécessaire **pour protéger la biodiversité qui vit dans les mares** : en effet, à cette période, tritons et grenouilles sont camouflés dans la terre et attendent sagement le printemps pour retourner à l'eau et se reproduire ! Il y a donc peu de risques pour eux en intervenant en novembre. Cependant, il est nécessaire lors des opérations de débroussaillage et de curage de laisser un peu de végétation au bord de l'eau (iris des marais, cornifle, rubanier rameux) afin que les Amphibiens puissent se protéger des prédateurs dès leur retour aux beaux jours.



c. Curage

Le curage consiste à enlever la boue au fond de la mare pour lui redonner de la profondeur et éviter à terme son rebouchage naturel (accumulation de végétaux en décomposition). Cette partie technique est délicate car il ne faut pas « casser » la couche d'argile présente au fond qui assure son étanchéité. **Bravo à Fabrice notre pelleteur du service Voirie** de la CCPAVR qui a également reprofilé les berges avec soin et redonner un bel aspect aux mares.



d. Quelques photos...

Mare de la Ville après restauration



Mesure de l'épaisseur de vase (mare de la Ville)



Et après ?

Les mares vont peu à peu retrouver leur aspect « naturel » ...

*Le suivi du repeuplement des mares sera effectué par le Conservatoire des Espaces Naturels pendant 2 ans.

* Un panneau pédagogique sera installé : **pas de poissons dans la mare !!!**
Les poissons apportés naturellement par les oiseaux (œufs accrochés à leurs pattes) ou par l'homme sont agréables à regarder du bord de la mare... Mais ce sont les ennemis mortels des Amphibiens. En effet, les poissons se nourrissent de leurs œufs ou de leurs larves et provoquent leur disparition. Donc ne vous débarrassez pas de vos poissons rouges dans les mares communales !

*Les agriculteurs seront sensibilisés aux actions à mener pour préserver les espèces végétales et animales qui vivent en ces lieux (pas de traitements phytosanitaires à moins de 10 m des mares, conservation d'un espace enherbé autour des mares).

*Sensibilisation des acteurs locaux (élus et organismes spécialisés) : participation à la journée d'échange techniques du PRAM le 8 novembre 2021 organisée à Appeville-Annebault avec visite du chantier à Appeville et des mares restaurées en 2019 à Ecaquelon.



Et votre mare ?

Outre ces trois mares communales, notre commune dispose d'un réseau de mares conséquent (un inventaire a été réalisé par la CCPAVR en 2019 et 2020 sur l'ensemble des communes du territoire).

Si vous envisagez de restaurer votre(s) mare(s), vous trouverez ci-dessous un lien vers la boîte à outils du PRAM pour vous aider dans vos démarches.

<https://www.pramnormandie.com/boite-a-outil-technique/>

La Municipalité remercie vivement tous les acteurs qui ont contribué à la réussite de ce beau chantier ainsi que les photographes dont les clichés illustrent cet article.

Vie des commerces

Un nouveau boulanger

Monsieur et madame Bourdais, nos anciens boulangers, ont pris leur retraite. La boulangerie a été reprise par monsieur Pereira, déjà boulanger à Montfort-sur-Risle. Si à Montfort il fabrique du pain au levain, à Appeville la farine utilisée est issue de l'agriculture biologique.



M.PEREIRA nous fait visiter son fournil à Appeville :



les pâtons de pain



mis en forme des baguettes



le four

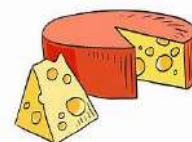


Nous lui souhaitons la bienvenue et une belle réussite car une boulangerie contribue vivement à la dynamique commerciale d'un petit bourg comme celui d'Appeville.



Marché du mardi matin

Nous vous rappelons que le **mardi matin** des commerçants ambulants (marchande d'œufs de la ferme, charcutier-fromager en direct de la ferme, vêtements) s'installent **sur la place du Bourg**, ainsi qu'un boucher le jeudi de 13h30 à 16h00.



Vous retrouverez la liste complète des commerçants et artisans d'Appeville-Annebault et leurs coordonnées sur le site internet : www.appeville-annebault.fr, à la rubrique « **LES PROFESSIONNELS** ».



Tarifs salle d'activités communale

	Commune	Hors Commune
Week-end	280,00 €	440,00 €
Vin d'honneur	85,00 €	150,00 €
Vin d'honneur (avec verrerie)	110,00 €	180,00 €
Situation particulière (décès)	55,00 €	-
Spectacle/réunion/expo	100,00 €	300,00 €
2 jours	150,00 €	400,00 €
Caution	750,00 € à la remise des clés	
Arrhes	50% à la réservation	
Vaisselle	0,80 € le couvert	
Electricité :		
- tarif été (du 01/04 au 30/09)	30 € location WE	15 € location journée
- tarif hiver (du 01/10 au 31/03)	60 € location WE	30 € location journée

Communication - informations



A l'heure de la dématérialisation des documents et pour le bien-être de la planète, la Municipalité propose deux moyens simples pour se tenir au courant de la vie du village et être informé rapidement de tout évènement survenant :

le site internet www.appeville-annebault.fr

Vous trouverez notamment des informations sur l'actualité de la commune, sur les associations, sur diverses activités, les comptes-rendus des Conseils Municipaux, les coordonnées des professionnels d'Appeville-Annebault.

l'application « CiVox »

CIVOX est une application mobile interactive qui nous permettra de mieux vous informer et de mieux vous impliquer dans la vie de notre commune.

Pour mieux vous informer



Découvrez les actualités de notre ville, les alertes météo, les travaux sur la commune mais aussi les évènements et les temps forts proposés par nos nombreuses associations.

Pour mieux vous impliquer et renforcer la participation citoyenne.

Vous rencontrez un problème ou observez une dégradation : problème de propreté, dépôt sauvage, graffitis, éclairage défectueux, rien de plus simple pour nous le signaler. Avec cette application, chacun peut transmettre l'information en Mairie accompagnée éventuellement d'une photo du problème à résoudre.

Le module « **Signaler à la Mairie** » permet à tout usager de participer à l'action locale en informant les services de la mairie de tout incident ou suggestion, de manière précise grâce à la géolocalisation, l'ajout de photos, et de commentaires.

L'utilisateur laisse également ses coordonnées pour suivre le traitement de sa demande et apporter des précisions si nécessaire.



Garder le lien et informer les citoyens via leur mobile.



Grâce à CiVox, les citoyens reçoivent les notifications de la mairie directement sur leur smartphone, pour tout type d'alertes ou d'actualités. Déconfinement, nouvelles mesures, risques majeurs, sécurité, événements de la ville, famille, sports et loisirs de la commune, travaux. Un atout indispensable pour répondre au besoin des habitants d'être avertis en temps réel.

Les citoyens géolocalisent.

Grâce à la carte interactive CiVox, les adresses utiles renseignées dans l'application mobile sont géolocalisées afin de permettre aux citoyens de se rendre ou de contacter facilement les services publics, les sites de dépistage, les établissements de santé, les commerçants...

Les catégories de l'annuaire sont personnalisables et sont identifiées par des pictogrammes distincts sur la carte.

Comment la télécharger ?

Rendez-vous sur votre application pour télécharger les applications (Play store pour les téléphones Android, App store pour les téléphones Apple). Dans la barre de recherche entrer « CiVox », cliquez sur installer. Une fois installée, ouvrez l'application. Dans la rubrique « Ma ville » cherchez Appeville-Annebault, puis cliquez sur « Se connecter »

La fibre est arrivée !



Une « grande armoire verte » appelée NRO (Noeud de Raccordement Optique) a été installée place des fêtes pour raccorder les habitations à la fibre.

Sont raccordés à ce NRO des communes de la Vallée de la Risle, ainsi que le Bourg, les hameaux des Planets, des Marettes et des Cabots. Le hameau de Rondemare est desservi par le NRO d'Appeville et celui de Routot, qui sera actif dans quelques semaines (*photo de gauche : installation du NRO*).



Nous avons distribué fin novembre des flyers vous indiquant comment vérifier votre éligibilité à la fibre et trouver un fournisseur d'accès Internet.

Ci-dessous vous sont rappelées les différentes étapes à respecter pour raccorder votre logement à la fibre.

1. **Pour vérifier l'ouverture du service à votre adresse (si vous êtes « éligible » à la fibre)**, il suffit de vous rendre sur :

<https://e-ftth.axione.fr/eligftth3/gui/public/carte.htm>

Dès que votre adresse apparaît en vert, votre éligibilité est effective.

2. **Vous pouvez alors consulter la liste des Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) sur le réseau eurois* :**

<http://eure-normandie-thd.fr/>

et faire appel au fournisseur de votre choix. **Celui-ci viendra raccorder votre logement au réseau déployé devant chez vous.**

Si votre adresse apparaît en rouge (votre logement n'est pas encore éligible) **ou pour toute autre question sur le raccordement, contactez Eure Normandie THD, l'exploitant du réseau :**

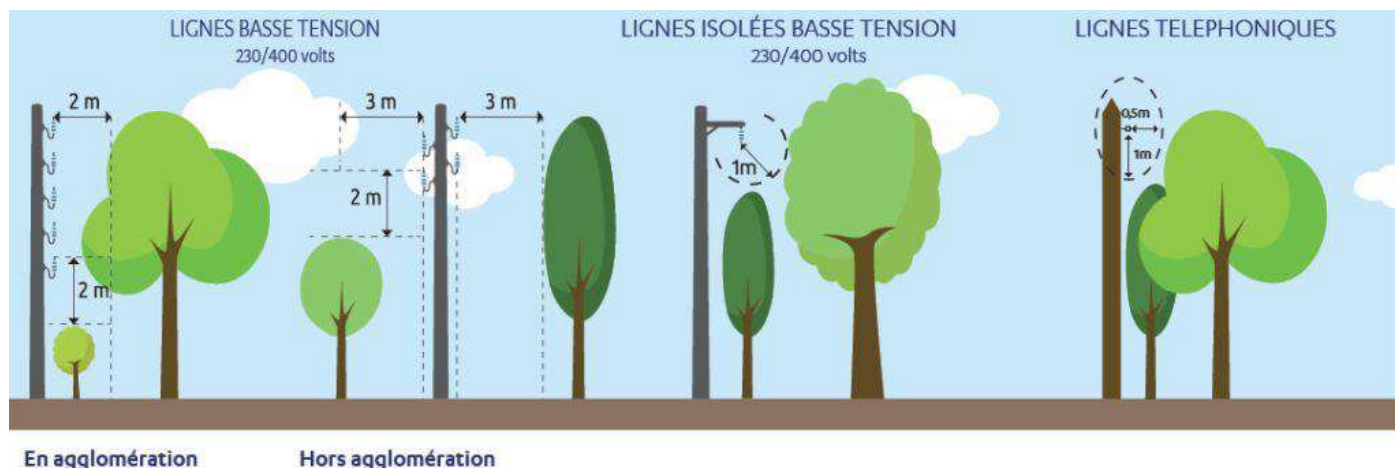
par téléphone : 0809 54 99 27 ou par e-mail : contact@eure-normandie-thd.fr

**en fonction de leur stratégie commerciale, certains FAI ne sont pas présents sur la totalité du réseau. Il faut donc vérifier votre adresse sur leur site.*

Très important : il est impératif que votre numéro d'adresse soit indiqué sur votre boîte à lettres ou de façon très visible de l'extérieur à l'entrée de votre domicile. AXIONE, gestionnaire du réseau fibre se base sur cette indication pour dire si vous y êtes éligible.

Entretien des haies = un réseau protégé

Propriétaires riverains des réseaux : vous devez élaguer et entretenir vos haies et vos arbres aux abords des lignes de télécommunication et électriques.



L'Association des Anciens Combattants

Un nouveau Président pour les anciens combattants

Vendredi 22 octobre, l'association des anciens combattants d'Appeville-Annebault a réuni ses membres en Assemblée Générale pour élire son nouveau Président, Luc Bonhomme, suite au décès d'André Touzé.



Les membres du bureau sont, de gauche à droite sur la photo, Jean-Pierre Constantin (porte-drapeau), Marie-Pierre Besnard (vice-présidente), Yves Musement (trésorier), Patrick Lereffait (porte-drapeau suppléant), Luc Bonhomme (président), Robert Lamy (secrétaire).



Commémoration du 8 mai 2021



Commémoration du 11 novembre 2021



L'Association des Anciens Combattants a organisé un repas dans un restaurant d'Appeville-Annebault le 11 novembre 2021.

Tout le monde peut être « membre sympathisant » et ainsi faire vivre la mémoire de nos anciens combattants. Pour adhérer, contacter un des membres du bureau ou laisser un message sur le site www.appeville-annebault.fr rubrique « CONTACT ».

Le Comité des fêtes du Bourg



Un certain nombre d'habitants du village souhaite faire revivre le Comité des fêtes animé pendant 40 ans par Michel Aubrée. Si vous souhaitez reconstituer ce comité, faites-vous connaître en téléphonant à la Mairie 02 32 56 11 12, par mail à l'adresse administration.mairie@appeville-annebault.fr ou en postant un message sur le site www.appeville-annebault.fr.

Le club des Fougères

Le club des Fougères a repris avec grand plaisir ses activités en septembre 2021 après plus d'un an d'isolement lié à la crise sanitaire. Aucun rassemblement, aucun repas et aucune sortie n'ont été possible pendant plus d'un an !

Rétrospective 2020 : au mois de septembre, un courrier a été adressé à chaque adhérent pour conserver le « lien » et demander aux personnes victimes de trop de solitude, de téléphoner à notre Présidente, Marie Josèphe Cotelle en cas de besoin.

En décembre, le club a distribué à chaque adhérent, une boîte de chocolats pour fêter Noël malgré tout. Un petit bonjour et un sourire au moment de la distribution ont fait bien plaisir.

Mais voilà, depuis la rentrée de septembre 2021, la vie a repris son cours et ses habitudes et le club a pu organiser son repas de Noël à la salle d'activité ce 5 décembre, en présence de notre Maire, Carole de Andres. La bonne humeur et les sourires étaient au rendez-vous. Le repas préparé et servi par le Restaurant de la Poste a été très apprécié des 28 convives présents. La tombola organisée ensuite grâce aux dons de quelques commerçants et des moines de l'Abbaye du Bec-Hellouin a fait de nombreux heureux.

Notre présidente a évoqué la mémoire des personnes disparues depuis 1 an, toutes les trois membres du bureau de longue date.

Le programme 2022 du club sera donné au fur et à mesure des évènements. Nous savons déjà que les rois seront fêtés le 13 janvier et la chandeleur le 10 février, jour de l'assemblée générale.

Nous invitons le plus grand nombre, adhérents et non adhérents à venir à cette assemblée. Nous sommes ouverts à tous pour faire vivre notre association, avec de nouveaux membres, de nouvelles idées et de nouveaux projets !

Pratique : rendez-vous à 14 heures à la salle d'activités d'Apperville tous les 2^e et 4^e jeudis de chaque mois, toute l'année pour jouer aux cartes, jeux de société, tricoter, etc... suivi d'un goûter offert par le club. Le club pratique 2 sorties par an et organise 2 repas dans l'année.



Contact : Marie Jo Cotelle : 02 32 56 14 60

La Charité



Le dimanche 28 novembre dernier, la confrérie de charité d'Apperville a fêté la Saint André avec l'installation d'un nouveau maître et l'accueil de deux nouveaux frères. Cette cérémonie a été l'occasion de recevoir le Père Benoit le nouveau curé dans notre belle église !

Plus que jamais cette année, la Charité a été présente auprès des familles en deuil et lors des cérémonies paroissiales comme les professions de foi. Notre confrérie a une pensée toute particulière pour nos charitons partis hélas trop tôt : *Eliane Lebel*, *André Touzé* et *Marie Madeleine Gourlin*. Ils resteront pour nous tous des exemples de dévouement à imiter.

Aujourd'hui, nous sommes 7 sœurs et frères de tout âge. N'hésitez pas à pousser la porte de la confrérie pour nous rejoindre en venant nous rencontrer lors des prochains offices, il y a de la place pour tout le monde !

Les Sœurs & Frères de Charité

Contact : Claudine LEBESCOND - Maitre de Charité - 06 45 38 53 86

Calendrier des manifestations 2022

Premier semestre

Associations	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Les Amis de l'école <i>Lucille FLAMANT</i>						25 Kermesse de l'école Pique-nique
Les Anciens Combattants <i>Luc Bonhomme</i>		Assemblée générale			08 Monument	18 Monument
La Charité <i>Nicolas Flamant</i>					Samedi 28, 18h30 Profession de foi	05 Messe Chapelle de Rondemare
Comité des Fêtes du Bourg						
Comité de Rondemare <i>Luc BONHOMME</i>		05 Saint Valentin				05 Fête St Esprit
Les Fougères <i>Marie-Jo COTELLE</i>	13 - Galette des rois	10 - Assemblée générale, crêpes				
March'Eure <i>Joël LEMERCIER</i>	28 Assemblée générale	Marches les mardis après-midi et dimanches matin de chaque semaine. Différentes sorties sont organisées dans l'année				
Les Sirènes <i>Jean-Pierre CONSTANTIN</i>					26 - Foire à tout et Salon du bien-être	
La Mairie	15 Vœux du Maire		Repas des Anciens			L'Appevillaise

Deuxième semestre

Associations	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Les Amis de l'école <i>Lucille FLAMANT</i>						09 Marché de Noël
Les Anciens Combattants <i>Luc Bonhomme</i>	17 Monument	17 Monument			11 Monument	
La Charité <i>Nicolas Flamant</i>	Dim 17 Messe à 9h30 église				27 - Fête de la Charité Messe à 9h30 église	
Comité des Fêtes du Bourg						
Comité de Rondemare <i>Luc BONHOMME</i>						17 Père Noël
Les Fougères <i>Marie-Jo COTELLE</i>		Les 2 ^e et 4 ^e jeudis de chaque mois toute l'année après-midi jeux et goûter à la salle d'activités				04 Repas de Noël
March'Eure <i>Joël LEMERCIER</i>	Marches les mardis après-midi et dimanches matin de chaque semaine. Différentes sorties sont organisées dans l'année					
Les Sirènes <i>Jean-Pierre CONSTANTIN</i>						Arbre de Noël
La Mairie			Journées européennes du patrimoine			Marché du Coin
Cours de gymnastique Association Galdy Chaque lundi de 18 h à 19h à la Salle d'activités – Contact, Marie Hélène Pottier : 06 14 31 10 90						

Repas des anciens

Le repas des anciens n'a pas pu être organisé en 2021.

Pour cette raison, la Municipalité a choisi d'offrir aux plus de 65 ans un bon d'achat de 17 euros utilisable chez les commerçants d'Appeville-Annebault, au même titre que le bon de Noël remis comme les années précédentes (d'un montant de 16,00 euros). Espérons que nous pourrions retrouver nos aînés lors d'un prochain repas dès ce printemps !

L'état civil



Carnet rose

FONTAINE Lucas	12 avril 2021
LECLERC Ambre	22 mai 2021
HOUPE Théo	15 juillet 2021
FAFIN Milo	4 août 2021

Ils nous ont quittés

COURTIN Jean MARC	9 décembre 2020
LEBEL née TURPIN Eliane	22 décembre 2020
LAMY Jean-Jacques	22 janvier 2021
PETIT née NEZAN Myrian	4 mars 2021
PICORY Gilbert	31 mars 2021
DOBENESQUE née SEBIRE Colette	6 mai 2021
COQUEREL Laurent	7 juillet 2021
THONNEL Daniel	2 septembre 2021
THONNEL née BOSQUET Henriette	6 septembre 2021
TOUZE André	8 septembre 2021
GOURLIN née BONNAVAUD Marie-Madeleine	25 novembre 2021
BOSQUET Christine	11 décembre 2021



Ils se sont dit « OUI »

JACHIMSKI Wilfrid et VASSOR Isabelle

7 août 2021

Le Rézo Pouce, pour une mobilité durable dans les zones rurales

La communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle a décidé de s'engager pour une mobilité durable et solidaire en mettant en place Rézo Pouce. Plus d'information et inscription : <http://www.rezopouce.fr>.

**DES TRAJETS
DU QUOTIDIEN
ENTRE VOISIN.E.S**

Téléchargez l'application Rezo Pouce
et partagez vos trajets du quotidien !

#PartageonsNosTrajets

DISPONIBLE SUR
Google Play

Téléchargez dans
l'App Store

Le tri + simple

Le TRI + simple

TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS SE TRIENT

DANS LE BAC



Bouteilles, bidons et flacons en plastique



Briques alimentaires, sacs et films, emballages métalliques

OU SAC JAUNE



+

Pots, barquettes, sachets, tubes, berlingots...





COLONNE DE TRI
Tous les emballages en verre *



Bouteilles, canettes et bocaux



Pots
(légumes, confiture, yaourt, épices)



Flacons et autres...
(crème de soins, parfum, sirop...)
* sans couvercle ni bouchon



COLONNE DE TRI
Tous les papiers et emballages en carton



Journaux, catalogues, prospectus



Courriers, enveloppes, livres



Cahiers, bloc-notes et impressions



Tous les emballages en carton





SDOMODE
SAFARI DÉCHETS
DES DÉCHETS DANS
L'OUEST DE L'EUROPE

Le tri + simple

Depuis le 1er juin 2020, TOUS les EMBALLAGES PLASTIQUES se trient dans la poubelle jaune !

Le tri des déchets est un défi quotidien.
Chaque habitant de la commune a trié en moyenne

36 kg
d'emballages verres
moyenne SDOMODE : 37 kg

26 kg
d'emballages
moyenne SDOMODE : 26 kg

8 kg
de papier/cartonnettes
moyenne SDOMODE : 13 kg

(moyenne sur le SDOMODE : kg/habitant/an. Période juillet 2020 à juin 2021)

Votre geste compte, Merci !

Retrouvez toutes les consignes de tri sur www.sdomode.fr



Retrouver les colonnes de tri à Appeville-Annebault :

- dans le Bourg, place des fêtes
- aux Marettes, à la sortie du village sur la RD89 en direction de Médine
- à Rondemare, sur le terrain communal

En 2022 le ramassage de vos poubelles aura lieu le jeudi après-midi, voir calendrier ci-joint.

Les élections en 2022 : deux rendez-vous importants

1. ELECTIONS PRESIDENTIELLES : l'élection du président de la République se déroulera

- le dimanche **10 avril** pour le 1^{er} tour
- le dimanche **24 avril** pour le 2^e tour.

2. ELECTIONS LEGISLATIVES : l'élection des députés se déroulera

- le dimanche **12 juin** pour le 1^{er} tour
- le dimanche **19 juin** pour le 2^{ème} tour.

Listes électorales 2022 : n'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire !

Les inscriptions sont possibles dès à présent et :

- **jusqu'au 4 mars 2022** pour l'élection présidentielle ;
- **jusqu'au 6 mai 2022** pour les élections législatives.



Vous pouvez vous inscrire :

- En ligne, grâce au téléservice disponible sur Service-Public.fr, sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- En mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription ;
- Par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.

Téléprocédure maprocuration.gouv.fr

Dès le 3 janvier prochain, les électeurs pourront demander une procuration aux élections de façon partiellement dématérialisée. Le service de vote par procuration en ligne est accessible depuis les sites : maprocuration.gouv.fr ou service-public.fr

L'électeur qui donne procuration doit s'identifier avec France Connect. La connexion s'effectue avec l'identifiant et le mot de passe de l'un des comptes suivants : Impots.gouv, Ameli, lidentitenumérique (laposte), Mobileconnectetmoi.fr, MSA ou Alicem en indiquant une adresse électronique (e-mail).

Il faut ensuite se rendre **en personne** dans un commissariat de police (où qu'il soit) ou une gendarmerie (où qu'elle soit), dans les 2 mois qui suivent.

Il faut présenter un **justificatif d'identité** et indiquer le numéro de la demande inscrit sur l'e-mail de confirmation de dépôt de la demande.

Lors de cette démarche, l'électeur n'a pas à prouver l'identité ou l'adresse du domicile de l'électeur qu'il désigne pour voter à sa place. Et il n'a pas à fournir de justificatif sur le motif de son absence (obligations professionnelles, vacances, habitant d'une commune différente de celle où il est inscrit sur une liste électorale...).



Nouvelle adresse du bureau de vote :

Salle d'activités « Laure Langlois »

Place des fêtes, le Bourg

Appeville-Annebault



Bien vivre ensemble

Horaires autorisés pour les travaux bruyants (tondeuses à gazon à moteur thermique, bétonnière, perceuse, tronçonneuse, etc...):

- les jours ouvrés de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 19h30
- les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h



Par arrêté préfectoral D3 SIDPC 20144 du 16 novembre 2020, **le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets végétaux dits « déchets verts » est interdit** sur l'ensemble du département de l'Eure.

Les contrevenants s'exposent à une amende de 450 €uros.

Vous avez accès à l'ensemble des déchetteries du territoire. (www.sdomode.fr). Pensez au «co-remuage» avec vos voisins pour l'acheminement de vos déchets verts.



Merci de **désherber et de ne pas encombrer les trottoirs** (la compétence de la Municipalité s'arrête à l'entretien des caniveaux) **afin que piétons, poussettes et fauteuils roulants puissent circuler sans encombre et que notre bourg reste propre**



Deux parkings sont réservés au stationnement des voitures dont les propriétaires font du co-voiturage. Un est situé face à l'église, le second sur la place des fêtes.



COLONNE DE TRI

Merci de ne pas stationner devant les colonnes de tri déposées sur le terrain municipal de Rondemare.

Nous comptons sur votre sens du civisme !

Madame le Maire remercie les membres de la Commission Communication pour la rédaction de cette nouvelle édition : Denis Gryson, Laurence Garzaro, Sylvie Le Belleguy, Nelly Lopèze, ainsi que Nicolas Flamant et Thierry Dumont, directeur de l'école d'Apperville et les présidents et secrétaires des associations de la commune.